

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

Mandat spécial

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Madame DILLARD, BURGER*, Madame AZRA, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI*

*Madame CERIGHELLI présente à partir de la délibération 19 H 14

* Départ de Madame BURGER à la délibération 19 H 21

Avait donné procuration :

Madame RICHARD à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LETARD à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Monsieur OPHELE
Madame VERNET à Madame LESUEUR
Monsieur CHELET à Madame GUYARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIRABELLI à Madame MACE
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur ALLAIRE à Monsieur LEVEL
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame PEYRESAUBES
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES
Monsieur CAMASSES à Monsieur LEVEQUE

Etaient absents :

Monsieur MITAIS
Madame LIBESKIND

Secrétaire de séance :

Monsieur PAQUERIT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190926-19-H-33-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

N° DE DOSSIER : 19 H 33

OBJET : MANDAT SPECIAL

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

À l'heure de la transformation de l'État et de la dématérialisation des services, le Conseil local du numérique (*Le Num*), créé en mars 2018 et officialisé le 29 juin dernier en présence du secrétaire d'État au Numérique, Mounir Mahjoubi, a pour objectifs d'analyser et anticiper les mutations de la société et les défis à venir dans plusieurs secteurs, ainsi que de recommander de nouvelles solutions concrètes à Saint-Germain-en-Laye en s'inscrivant dans les trois axes : une ville durable, connectée et inclusive.

Le Num est une instance d'expertise, de concertation et de conseil sur l'ensemble des questions du numérique. Ce laboratoire d'idées, créant ainsi un réseau de spécialistes du numérique, est composé de 16 membres ayant des profils divers et pluridisciplinaires et œuvrant pour l'intérêt général.

En mai 2019 *Le Num* a rendu son premier rapport sur la participation citoyenne et l'éducation au numérique permettant à la Ville de Saint-Germain-en-Laye d'identifier trois actions à mettre en œuvre prioritairement.

- la désignation de junior-ambassadeurs du numérique dans les lycées,
- la sensibilisation et la reconnaissance de ceux qui ont des difficultés dans ce domaine en construisant un parcours pédagogique,
- l'accompagnement au développement des tiers-lieux dans la ville.

En juillet dernier, *Le Num* a également remis son apport au Conseil national du numérique. Son accueil positif a occasionné une invitation de leur part à nous associer à un travail en commun sur la thématique de "l'équilibre numérique des territoires : infrastructures et/ou inclusion numérique". Les différentes contributions aboutiront à la réalisation d'un rapport final des Conseils du Numérique.

Ce travail débiterait à l'occasion de l'événement national Numérique en commun[s] (NEC) les 17 et 18 octobre à Marseille.

Notre participation nous offre également la possibilité d'intégrer un maillage national, pour recueillir notamment, les meilleurs pratiques tout en valorisant la stratégie numérique de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier un mandat spécial à Marie AGUINET pour son déplacement à Marseille afin d'y rejoindre les autres Conseils du numérique et de prendre en charge les frais de déplacements et de mission, dans la limite de 60 euros la nuitée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

CONFIE un mandat spécial à Marie AGUINET pour son déplacement à Marseille afin d'y rejoindre les autres Conseils du numérique prend en charge les frais de déplacements et de mission, dans la limite de 60 euros la nuitée.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye